

**Demande au gouvernement du Canada d'arrêter le déploiement des réseaux 5G et de faire en sorte que le réseau de fibre optique soit accessible à tous les Canadiens.**

Considérant qu'il n'a pas été démontré que la technologie 5G est sans danger pour les humains et l'environnement puisque, de l'aveu même de l'industrie, aucune étude n'a été réalisée pour s'en assurer;

Considérant que les limites d'exposition du Code de sécurité 6 sont basées sur la prémisse arbitraire selon laquelle les rayonnements micro-ondes ne peuvent avoir d'effets nocifs sur la santé s'il n'y a pas d'échauffement;

Considérant que des milliers d'études scientifiques indépendantes ont démontré que de nombreux effets nocifs se produisent à un seuil d'exposition considérablement plus bas que celui du Code 6, lorsque cette exposition dure dans le temps;

Considérant que les citoyens canadiens sont de plus en plus nombreux à observer une détérioration de leur état de santé en raison de la contamination électromagnétique de leurs milieux de vie, et à réclamer que des mesures soient prises pour les en protéger;

Considérant que les lois et réglementations fédérales actuelles privent les municipalités du droit d'intervenir pour protéger leurs citoyens de cette menace grandissante à leur santé;

Considérant que le gouvernement canadien laisse le champ libre aux entreprises de télécommunications pour installer leurs antennes où bon leur semble, même à quelques mètres du domicile des Canadiens et à proximité des écoles où vont leurs enfants;

Considérant que les communications via Internet sont devenues un service essentiel et que la fibre optique est le seul moyen d'y accéder qui ne mette pas en danger la santé et la sécurité des Canadiens.

**IL EST PROPOSÉ PAR xxxxxxxx, APPUYÉ PAR xxxxxxxx ET RÉSOLU DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU CANADA :**

- de mettre sur pied dans les meilleurs délais possibles un panel d'experts en santé, à l'abri de tout conflit d'intérêt, mandaté pour effectuer un examen exhaustif de l'ensemble de la preuve scientifique, notamment celle concernant la cancérogénicité des rayonnements micro-ondes, en vue d'établir de nouveaux seuils d'exposition, adaptés à chaque type de fréquences et d'usage, et écartant pour de bon la prémisse que seul l'échauffement peut causer des effets nocifs.
- d'instaurer rapidement un moratoire sur le déploiement de la 5G partout au Canada et d'ordonner la désactivation de toutes les antennes 5G déjà déployées, et ce, tant que l'industrie des télécommunications n'aura pas démontré, à la satisfaction du panel d'experts mentionné ci-haut, que l'ensemble des fréquences et des méthodes de transmission sans fil qu'elle compte utiliser n'auront pas d'effets nocifs sur la santé des humains, de la faune et de la flore, en situation réelle d'usage généralisé, lorsque fonctionneraient les millions d'appareils mobiles 5G des Canadiens, ceux de l'Internet des objets, les capteurs vidéos des villes intelligentes, les voitures autonomes et les futurs compteurs communicants 5G, émettant tous des faisceaux concentrés de micro-ondes hyperfréquences.
- de mettre immédiatement fin à la mise aux enchères de toute nouvelle bande de fréquences du spectre des ondes et de ne les reprendre que si l'industrie des télécommunications démontre, à la satisfaction du panel d'experts mentionné ci-haut, l'innocuité des technologies 5G qu'elle veut utiliser.
- d'invoquer la Loi canadienne sur les mesures d'urgence pour ordonner à l'industrie des télécommunications de mettre immédiatement fin au déploiement de toute nouvelle structure et antenne de téléphonie cellulaire au Canada tant que le Code de sécurité 6 n'aura pas été révisé de la manière précisée ci-haut, que n'auront pas été adoptées de nouvelles limites sécuritaires ayant un caractère exécutoire obligatoire partout au Canada, et n'autoriser l'ajout de nouvelles antennes que si leurs émissions seront conformes à ces nouvelles limites en situation d'usage réel.

- dans le cadre de sa révision des trois grandes lois canadiennes encadrant les télécommunications, de transférer aux municipalités le pouvoir exclusif de déterminer, suite à une consultation publique donnant aux citoyens riverains de futures antennes une voix prépondérante sur la décision finale, où les entreprises de télécommunication pourront les installer, et mettre en place et financer un régime de surveillance continue et d'inspection sur demande, sans préavis à ces entreprises, afin de garantir aux citoyens que les nouveaux seuils maximums d'exposition seront pleinement respectés.
- de ne plus financer l'installation de nouvelles infrastructures de téléphonie cellulaire dans les régions non encore desservies par un réseau cellulaire, mais de financer plutôt le déploiement d'un réseau national de fibre optique jusqu'aux domiciles et entreprises des Canadiens, et dont les municipalités en assureront la gestion par l'entreprise de coopératives dont le mandat sera d'offrir un service Internet, téléphonique et télévisuel ultra-performant au meilleur coût possible pour les citoyens desservis.
- d'adopter dans les meilleurs délais possibles une réglementation conçue pour obliger à court terme tous les fabricants d'appareils sans fil vendus au Canada à les doter d'un mécanisme d'activation automatique et instantanée sur demande et de désactivation automatique après un court laps de temps sans usage [mode avion automatique], afin que tous les appareils sans fil domestiques et appareils mobiles des Canadiens ne dégagent plus inutilement des rayonnements aux effets potentiellement nocifs pour leur santé et celle de leurs enfants.

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de la Santé, au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et au (à la) député(e) fédéral(e) de notre circonscription.

ADOPTÉE ce xxxxxxxx